

LE P'TIT CAVINIEN N° 29

Le P'tit Cavinien N° 29 Décembre 2019

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DE CUGNY

Comme chaque année, la municipalité organise le samedi 21 décembre 2013, à 14h00, à la salle des Fêtes, l'arbre de Noël pour les enfants de la commune âgés de 3 à 10 ans.

Une invitation sera envoyée à chaque enfant et le conseil municipal compte sur la présence de tous les enfants qui recevront gâteaux et friandises de la part du Père Noël.



ELECTIONS MUNICIPALES

C'est le dernier bulletin municipal que nous publions avant les prochaines élections municipales qui se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Dans ce contexte des élections à venir et afin de veiller au principe de neutralité, nous remplaçons le mot du Maire par une information sur les règles de communication en période pré-électorale et une information, très importante, sur le nouveau mode de scrutin qui s'appliquera désormais à notre commune.

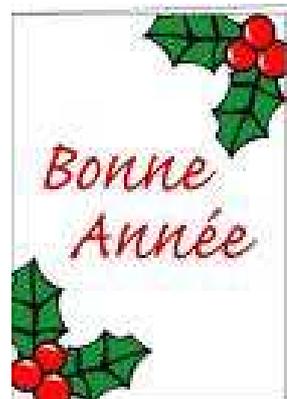
mode de scrutin pour notre commune

L'élection des conseillers municipaux ne se fait pas par un scrutin de liste. Le panachage et l'élection indirecte des conseillers communautaires par les conseillers municipaux est toujours en vigueur.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les électeurs ne votent pas pour une liste, mais pour un ou plusieurs candidats qui auront obligatoirement déclaré leur candidature en Préfecture

Le mode d'élection au conseil municipal reste inchangé : les électeurs pourront voter pour un candidat individuel ou pour des listes municipales, même incomplètes. Ils peuvent également modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats : ce système s'appelle le «panachage». La nouveauté réside dans le fait que l'on ne pourra plus proposer, sur le bulletin, le nom de quelqu'un qui ne se soit pas déclaré candidat.

La traditionnelle cérémonie des vœux
se tiendra le
Dimanche 19 janvier 2014 à 10H30
Salle des fêtes de Cugny



NOS JOIES—NOS PEINES

NAISSANCES :

Mathei BOUTON	le 3 Juillet 2013
Inaya LIEBENGUTH	le 7 Juillet 2013
Albane RODRIGUES	le 22 Juillet 2013
Maddyson LAPERGUE	le 22 Août 2013
Guillaume JOUCLAR-GONZALES	le 27 Sept 2013
Noemy BESONHEZ	le 13 Nov 2013

MARIAGES :

Le 27 Juillet 2013

Loïc KERVOT et Kelly LAUWERIER



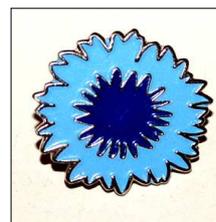
Le 7 Septembre 2013

Pierre FROMENT et Amandine HENOCQ



LES BLEUETS

Les Anciens Combattants (UNC) tiennent à remercier les Cavinien pour leur générosité lors de la vente des Bleuets de France à la cérémonie du 11 Novembre. La somme collectée s'élève à 33,50€.



LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale pour l'année 2014, sont à solliciter avant le 31 décembre 2013 aux heures d'ouvertures du secrétariat de la mairie.

Les électeurs concernés sont les personnes non inscrites, les nouveaux habitants de Cugny, les jeunes gens atteignant leur majorité au 28 février 2014.

Ils doivent à cet effet, se présenter à la mairie munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et éventuellement de la dernière carte électorale pour les personnes arrivant à Cugny.

NOTRE MAIRIE

Heures d'ouvertures :

le Mardi de 10h00 à 12h00

le Jeudi de 17h30 à 19h00

le premier Samedi du mois de 8h00 à 10h00

Permanences :

Le Maire : le jeudi de 17h30 à 19h00 sur rendez-vous

Les Adjointes sont également à votre disposition et reçoivent sur rendez-vous à votre convenance.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2013

C'est une tradition que de mettre chaque année à l'honneur celles et ceux qui, par leur amour des fleurs, de la nature ou simplement de l'esthétique, fleurissent notre quotidien et font de Cugny, un village où il fait bon vivre.

L'aspect de notre village est une préoccupation permanente pour vos élus. Le fait qu'il soit attractif et accueillant réside essentiellement dans la volonté de ses habitants à mettre de la couleur dans leurs jardins, à leurs fenêtres ou sur leurs balcons

En juillet dernier le jury a effectué un parcours très agréable et il a été très difficile de départager les heureux gagnants.

Les lauréats, par leur dynamisme, leur créativité contribuent non seulement à l'amélioration du cadre de vie mais ils mettent également notre village en valeur et ce concours est une reconnaissance par la commune des actions qu'ils mènent en matière d'embellissement de notre environnement.

De plus cette saison a été rude pour les jardiniers : personne n'a oublié notre printemps trop froid et pluvieux suivi de mois d'été trop secs.

Félicitations aux agents communaux qui réalisent les plantations et l'entretien des massifs et autres jardinières ainsi que l'entretien et tonte des espaces verts. Un travail remarquable apprécié par beaucoup.

Maisons avec jardin sur la voie publique

- 1^{er} Mr et Mme Chiroux Alain
- 2^{ème} Mr Lobbe Daniel et Mme Caron Nicole
- 3^{ème} Mr et Mme Grattepanche Guy
- 4^{ème} Mr et Mme Vincent Yves
- 5^{ème} Mr et Mme Mennecart Claude

Maisons avec balcon ou terrasse

- 1^{er} Mr et Mme Morel Sébastien
- 2^{ème} Mr et Mme Bréhant Olivier
- 3^{ème} Mr et Mme Serge Verpraet
- 4^{ème} Mme Régine Sétiaux
- 5^{ème} Mr et Mme Bréhant Olivier

Chaque lauréat s'est vu remettre une composition florale et un bon d'achat offert par la municipalité. Félicitations à tous les Cavinien qui ont fleuri leur maison et qui ne figurent pas dans ce classement .



REPAS DE NOEL

Le jeudi 19 décembre prochain aura lieu le traditionnel repas de Noël à la cantine.

Ce repas est ouvert à tous et le tarif est fixé à 5€.

Les réservations se font au secrétariat de la Mairie jusqu'au 16 décembre.

Venez vous joindre aux enfants de nos écoles dans ce moment festif et découvrir le fonctionnement de la cantine située à la Salle des Fêtes de Cugny.

RELAIS SERVICES PUBLICS

Depuis le mois de septembre dernier, la commune de Saint Simon bénéficie d'un Relais Services Publics situé dans l'ancien bureau de poste.

Vous pouvez bénéficier des services suivants ouverts à tous : Pôle Emploi, CPAM, CAF, MSA et accompagnements dans différentes démarches administratives.

Un point d'accès gratuit à internet est également à votre disposition.

Les horaires d'ouvertures sont :

- Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 12h00

Contact et Renseignements au 03.23.65.70.54

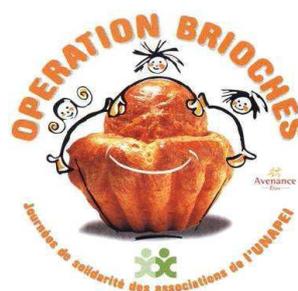
N'hésitez pas à profiter de ce nouveau service mis à votre disposition.



OPERATION BRIOCHES

Lors de l'opération brioches, en octobre dernier, les Cavinien ont été particulièrement généreux, puisqu'il a été envoyé, à l'Association « Les Papillons blancs », la somme de 336,20 €.

Merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux bénévoles.



ECLAIRAGE PUBLIC

En cette période hivernale, n'oubliez pas de signaler au secrétariat de mairie, les lampes d'éclairage public qui ne fonctionnent plus.

Il vous suffit tout simplement de relever le numéro se trouvant sur le pylône supportant le point lumineux (étiquette jaune).

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration pour la sécurité de tous.

LIRE A CUGNY

La Bibliothèque de Cugny tiendra son Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 22 Janvier 2014 à 19h00 dans la salle de la bibliothèque.

Vous êtes tous cordialement invités

Rappel : La bibliothèque est ouverte tous les mercredi de 18h00 à 19h00



Portes ouvertes de la bibliothèque à l'occasion de la brocante 2013

ASSOCIATION LA RENCONTRE

L'Association la Rencontre de Cugny tiendra son Assemblée Générale le mercredi 8 janvier 2014 à 14h00 dans la salle de sports.

Venez Nombreux

RANDO EN PAYS DE BEINE

L'association « Randonnées en Pays de Beine » a fait son assemblée générale le 03 novembre 2013 à Cugny.

En partenariat avec la commune, nous organisons une randonnée chaque 1^{er} mai, que nous appelons « La Rando du Muguet ». Cette sortie, la 6^{ème} en 2014, nous permettra de ramasser ce porte bonheur dans les bois de Beaumont en Beine.

Cette journée a été mise en place pour créer une animation supplémentaire dans la commune, faire bouger le plus grand nombre de Cavinien. On est malheureusement obligé de constater une faible participation des habitants de Cugny.

C'est pourquoi nous avons décidé de faire découvrir notre association.

Une petite randonnée de 5 kilomètres maximum sera organisée le 18 janvier après midi, des renseignements plus précis vous seront distribués dans vos boites aux lettres. Elle sera suivie d'une présentation de nos activités et d'un pot d'amitié.

La randonnée, ce n'est pas seulement des parcours de 10 km ou plus, c'est aussi la possibilité à des personnes ne pouvant pas beaucoup marcher, d'accéder à cette discipline très recommandée par les médecins.

Nous avons depuis cette année le label « Rando Santé », dont la devise est « moins vite, moins loin, moins longtemps » qui nous permet d'organiser des sorties réservées à un public différent.

Nous espérons vous voir nombreux à cette invitation.

Contact : Michel Monpays au 0635551835 ou 0323525879



CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL 2013

La municipalité organise, comme chaque année, un concours de décorations de Noël. Ce concours concerne toutes les habitations puisqu'il n'y a pas d'inscription. Le jury sillonnera les rues de notre village la semaine d'avant Noël afin d'établir le classement. Bonne chance à tous. La remise des prix se fera dans le courant du mois de janvier 2014.

Bonne chance à tous.

Procédure de Reprise des Concessions Abandonnées au Cimetière

Dans un souci de préservation de la salubrité et de la décence du cimetière, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal.

Pour comprendre la procédure à mettre en place, il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée). En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu. A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles. Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la Commune (sauf en cas de péril constaté).

En fait, la solution, pour les communes, consiste à mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2223-17 et 18 ; R 2223-12 à R 2223-23).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la Commune pourra reprendre les terrains. Durant tout le déroulement de la procédure, les listes d'emplacements concernés seront consultables à la Mairie de Cugny, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Des panneaux ont été apposés sur les sépultures concernées et sont destinés à informer les familles et à leur permettre de se manifester. Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer pourront être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture ; un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant...

A cet effet une visite de constatation des concessions concernées a eu lieu au cimetière communal le samedi 16 novembre dernier à 14h. Les descendants ou ayants droit des propriétaires des concessions, dont nous avons connaissance, ont aussi été conviés à assister à la constatation. Le procès-verbal ainsi que la liste des concessions en état d'abandon ont été affichés au cimetière et en Mairie.

Cette liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté est tenue et consultable en Mairie

Si vous êtes concernés par cette procédure, vous pouvez vous renseigner en Mairie pour obtenir toutes les informations nécessaires. Cependant, nous souhaitons, dès à présent, que l'ensemble des habitants participe activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagés, de façon à ce que tous les intéressés puissent prendre leurs dispositions.

Le Conseil Municipal tient à souligner que cette procédure légale répond en tous points au respect des défunts et de leurs familles.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

TARIF : Les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle des fêtes communale, à partir du 1^{er} Janvier 2014, sont fixés selon le barème suivant :

	Habitants de Cugny		Extérieurs	
	Sans Chauffage	Avec Chauffage	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Week End	120 €	160 €	210€	260€
Vin d'Honneur (4h)	40€	60€	60€	80€

Chaque association communale bénéficie d'une location gratuite annuelle.

Challenge Inter Communal De Boules

Les communes de La Neuville-en-Beine, Beaumont-en-Beine et Cugny organisent chaque année un challenge intercommunal de pétanque. A charge pour la commune vainqueur d'organiser le challenge l'année suivante.

Samedi 3 août dernier, à la Neuville en Beine, pas moins de 14 équipes étaient inscrites. Et cette année, c'est une équipe de Cugny (Jérôme et Vincent, en doublette) qui fait gagner notre village. Rendez-vous en août 2014 à Cugny pour la 16^{ème} édition de ce challenge.

Félicitations et merci aux joueurs Caviens qui ont participé nombreux à ce concours afin de défendre les couleurs de notre village.

Ce tournoi se déroule dans une très bonne ambiance sportive.

PORTE-DRAPEAU

La municipalité est toujours à la recherche d'un nouveau porte-drapeau pour notre commune car nous avons un devoir de mémoire envers tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Si vous êtes intéressé par cette pratique traditionnelle et hautement symbolique, vous pouvez déposer votre candidature au secrétariat de la Mairie.

Nous appelons également les jeunes qui aimeraient se joindre à nous afin de perpétuer la mémoire et ne pas oublier tous les morts et les blessés de toutes les guerres et conflits à postuler.

CARRE MILITAIRE

Dans le cimetière communal, le carré militaire compte 51 tombes. Celles de soldats morts pendant la Guerre 1914-1918.

Ces Poilus, blessés lors des combats, étaient certainement venus se faire soigner dans l'hôpital militaire de Cugny où ils sont décédés des suites de leurs blessures sans pouvoir être rapatriés dans leurs régions d'origine.

Devant des sépultures mal entretenues, le conseil municipal a pris l'initiative de rénover ce carré militaire. Les agents communaux, Fabien et Pascal, ont entrepris la restauration. Saluons et félicitons le magnifique travail qu'ils ont accompli.

Il était de notre devoir de restaurer ce symbole du souvenir.



Célébration du 11 Novembre

VOISINS VIGILANTS

Le 22 Octobre dernier, plus de 50 Caviens s'étaient déplacés à la réunion publique afin de sensibiliser la population suite à la recrudescence des cambriolages et autres méfaits sur notre commune.

C'est le lieutenant Marc Fayeulle, commandant de la communauté de brigades de Saint Quentin, qui a évoqué de nombreux sujets : prévention des séniors, sécurité routière, lutte contre les cambriolages, ...

Il a été également évoqué la participation citoyenne. A ce jour une quinzaine de Caviens se sont portés volontaires pour être référents du concept « Voisins Vigilants ».

La signature d'une convention entre l'Etat, la Gendarmerie et la commune se fera au tout début de l'année 2014.

Quelques petites astuces pour fermer la porte aux cambrioleurs

On ne le répétera jamais assez : le premier rempart contre un cambriolage est de verrouiller les accès de son domicile. Portes et fenêtres doivent être fermées même en présence des occupants afin de retarder d'éventuels cambrioleurs dans leur action.

Signaler votre absence à la gendarmerie avec l'opération tranquillité ainsi qu'à votre voisinage peut aussi s'avérer utile.

Si vous apercevez un véhicule inhabituel dans votre quartier, pensez à relever l'immatriculation. Si vous remarquez une personne suspecte, qui fait du porte à porte pour proposer ses services (c'est souvent pour vérifier si la maison est occupée), il ne faut pas hésiter à faire le 17.

La nuit, laisser planer le doute sur l'occupation en laissant une lumière allumée ou poser un programmateur pour son déclenchement.

En cette période hivernale, le créneau de fin de journée (entre 16h et 20h) semble être privilégié par les voleurs mais la matinée n'est pas non plus exclue.

Si vous avez le moindre doute, un seul numéro de téléphone à retenir : le 17



une assistance très à l'écoute

REPAS CHAMPETRE 2013

Le dimanche 25 Août s'est déroulé le deuxième repas champêtre qui fut une réussite. Ce repas était gratuit pour les habitants de notre commune et une participation de 15€ était demandée pour les extérieurs.

L'Espagne était mis à l'honneur avec une Paëlla géante cuisinée devant tous les convives.

Près de 260 personnes avaient répondu à l'invitation dont 180 Caviens.

Cette journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance et les personnes présentes se sont données rendez-vous pour l'édition 2014.

La veille, une brocante avait réuni plus de 70 exposants. Celle-ci fût malheureusement gâchée par la pluie.



les futurs candidats de l'émission The Voice



lors du repas sous les chapiteaux



la bonne ambiance



la brocante

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 5 Juillet 2013 à 20 H 30

Présents: Tous sauf Mme N Deligny, Mr B Delhaye et Mr JF Prêtre (pouvoir à Mr M Bono)

Secrétaire : Mr L Dournel

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

USEDA : Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Bohain au sein de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA). Délibération prise.

Nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire : La Loi du 16 décembre 2010 fixe la répartition des délégués communautaire tant au niveau du nombre des délégués que du mode de répartition par commune. Cette mesure prendra effet à compter du renouvellement des Conseils Municipaux en 2014.

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle répartition, de 36 sièges. Délibération prise

FDS 2014 : Le conseil Municipal sollicite le Conseil Général de l'Aisne pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du FDS 2014 pour les projets de borduration ci-dessous :

Rue du Cimetière (140ml) => 27 072,90€ HT

Rue de Villeselve (40ml) => 8 671,02€ HT

Rue d'Enfer (40ml) => 8925,45€ HT

La subvention FDS pour Cugny est de 72% sur le montant HT. Délibération prise

Agent Recenseur : L'INSEE a versé la dotation suite au recensement de ce début d'année. Afin de payer l'indemnité de Mme Turquin il faudrait verser la moitié de cette dotation au Syndicat des Ecoles puisque Mme Turquin y est employée et surtout pour simplifier les démarches administratives.

Cette somme sera prélevée au compte 62878 (Dépenses de Fonctionnement) du budget communal 2013. Délibération prise

Mini Pompe d'Assainissement : En date du 27 Janvier 2012 le Conseil Municipal avait pris une délibération afin que les mini pompes d'assainissement, installées chez des particuliers, soient, pour une équité de tous les habitants, pris en charge à 50% par la commune et 50% par le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise (SAVC).

Pour Mr Dégonville, habitant Chemin de Beaulieu, nous pensions avoir fait le nécessaire, lors des travaux, pour éviter cette pose. Or il n'y a pas eu de relevé topographique sur cette habitation et les évacuations d'eaux usées se trouvent derrière l'habitation. Du fait de la longueur pour le raccordement au réseau collectif, une pompe devenait indispensable. Le SAVC a bien remboursé à Mr Dégonville la pose de la mini pompe. La commune de Cugny a bloqué le paiement des 1000€ au SAVC.

Le Conseil Municipal décide (9 pour et 1 contre) le Remboursement au SAVC de la somme de 1000€ suite à l'installation de cette mini pompe d'assainissement. Délibération prise

Extension des Compétences de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon : La Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon (C32S) lors de son conseil communautaire en date du 25 juin 2013, a décidé de compléter le bloc compétences "Sport-Culture-Activité Périscolaire" comme suit:

"Accompagnement des communes et syndicats de communes à vocation scolaire pour la mise en place d'activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires au travers de la mise à disposition ponctuelle de personnels de la C32S et d'un soutien financier"

Cette extension des compétences ne prendra effet qu'à partir de l'année scolaire 2014-2015. Le conseil Municipal accepte cette modification des statuts de la C32S. Délibération prise

QUESTIONS DIVERSES

USEDA : Mr le Maire donne lecture du rapport d'activité 2012 de l'USEDA.

Fossé : Une demande de curage d'un fossé, situé dans la Rue des Riez, a été faite auprès des services compétents. A ce jour aucun avis n'est parvenu en Mairie. Mr le Maire va relancer cette demande afin que les travaux soient réalisés rapidement.

Vitesse Excessive : Un Conseiller soulève le problème de la vitesse, rue du Tordoir. Mr.le Maire demande si possible de relever les plaques d'immatriculation des véhicules pour en faire part aux services de la Gendarmerie qui convoqueront les conducteurs.

Chemin de Beaumont : L'état de la chaussée est fort dégradé après l'hiver. Des réparations seront effectuées.

Mur Dangereux Rue du Moulin : Un mur en briques menace de plus en plus de s'écrouler. Avant qu'un accident n'arrive, Mr le Maire va contacter la propriétaire afin que des travaux soient réalisés en urgence. Un balisage sera mis en place par les agents communaux.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 18 Octobre 2013 à 20h30

Présents: Tous sauf Monsieur Erb et Monsieur Delhayé

Secrétaire: Monsieur Letuppe

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Chauffage pour l'atelier

Il paraît indispensable de chauffer l'atelier vus les hivers rigoureux que nous avons. Monsieur Le Maire présente un devis pour chauffage à air pulsé. Le Conseil accepte et l'achat fera l'objet d'une opération portée au budget. Délibération prise.

Décision modificative n°1

Le Conseil décide de modifier le budget

Investissement : Recettes	Compte 021 : Virement 3300 €
Dépenses :	Compte 21 : Opération 4 Bornes incendie 500 €
	Opération 7 Chauffage : 800 €
	Compte 23 : Opération 8 Accessibilité :2000 €

Fonctionnement : Recettes	Compte 7333 150 €
Dépenses :	Compte 61522 bâtiments :-5485 €
	Compte 6232 Fêtes et Cérémonies : 507,50 €
	Compte 6237 Publications : 500 €
	Compte 62878 concours à d'autres organismes : 622.50 €
	Compte 6288Autres services : 505 €
	Compte 023 Virement en investissement : 3300 €

Délibération prise

Vente de peupliers

Des parcelles de peupliers peuvent être coupées en 2014 .Monsieur le Maire propose de se rapprocher de l'ONF pour le cubage et l'adjudication .Le Conseil accepte et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires. Délibération prise.

Bonification indicielle

Le Centre de gestion avertit que la secrétaire peut prétendre à une bonification indicielle de 15 points , à effet au 1° janvier 2013.Le Conseil accepte et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à cette bonification. Délibération prise

SALLE DES FETES

Un état des lieux sera établi pour chaque location , un inventaire de la vaisselle sera réalisé et , suite à la plainte de riverains , des devis seront demandés pour installer un limiteur de décibels. A voir

CIMETIERE

La commission cimetièrè a procédé au lancement de reprises des concessions abandonnées , les a répertoriées et fichées et dressé un constat, constat qui sera refait dans un mois.

QUESTIONS DIVERSES

Bornes électriques : L'USEDA propose de placer une borne pour les voitures électriques dans la commune. Vu le coût élevé, le Conseil préfère attendre et refuse pour le moment.

Rythmes scolaires : Monsieur le Maire fait part d'une enquête auprès des parents menée par Le Syndicat des Ecoles pour connaître leurs attentes afin de se prononcer pour l'année scolaire prochaine ; l'Education Nationale demandant une réponse pour la fin de l'année 2013.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 21 Novembre 2013 à 19h00

Présents: Tous les conseillers, sauf Mme Bréhant (pouvoir M.Dournel) , M.Clément (pouvoir J .F.Pretre) M.Erb et M Delhayé

Secrétaire : D.Lobbé

Lecture du compte rendu et signature.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Tarifs salle communale : Le conseil maintient les tarifs de location de la salle communale, appliqués en 2013, mais vu l'augmentation du tarif gaz, décide d'augmenter de 10 € la prestation chauffage et se réserve le droit de déterminer les périodes avec ou sans chauffage selon la météo. Délibération prise.

Tarif des concessions et du columbarium :

* Pour les concessions simples le tarif, hors frais de timbre et d'enregistrement, reste inchangé : à savoir 150 € pour 30 ans et 200 € pour 50 ans. Concessions indéfiniment renouvelables au tarif en vigueur au moment de leur renouvellement. Le produit des concessions est réparti en 2 parts : 2/3 pour la commune, 1/3 pour le CCAS communal

* Pour le Columbarium, le montant d'une concession de 30 ans est de 700 € pour les habitants de Cugny et 900 € pour les extérieurs et la pose d'une plaque d'identité gravée est de 200 €. Ces concessions sont indéfiniment renouvelables au tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Sur le produit des ces concessions, 50 € seront reversés au CCAS communal.

* Pour le Jardin du Souvenir, la taxe de dispersion des cendres est fixée à 30 € avec la possibilité de poser une plaque d'identité pour 150 €. Délibération prise

Compétence USEDA : En collaboration avec le Conseil Général, l'USEDA pourra exercer sur le territoire des communes membres, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques (déploiement de la fibre optique, internet). Délibération prise

Modification ses statuts de l'USEDA : Le Conseil Général adhère à l'USEDA au titre de la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques (uniquement) et sera représenté par 4 délégués. Délibération prise

Décision modificative : Pour régler les différentes factures d'investissement, Monsieur Le Maire propose de modifier le budget, à savoir : opération accessibilité : +350 € ; opération chauffage atelier : -100 € ; opération électricité salle de sport : - 150 € et opération bornes incendie : - 100 €. Délibération prise.

QUESTIONS DIVERSES

Limiteur de bruit : Pour éviter tout problème de voisinage, des devis ont été demandés pour l'installation d'un limiteur de bruit. devis à l'étude.

Tour de France 2014 : le tour 2014 passera à Cugny.

Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu le 19 janvier 2014 à 10 heures.